

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 juillet 2026

RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT L'ORDRE PUBLIC, LA
SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ (RIPOST) - (N° 3070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 2

AMENDEMENT

présenté par
M. Albertini et M. Caure

ARTICLE 30 BIS

Alinéas 5, 10 et 13

Supprimer ces alinéas.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.